

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n°

ADMISSION EN NON VALEUR

VU les états des taxes et produits présentés par le Trésorier Municipal en vue de l'admission en non-valeur des sommes indiquées dans l'annexe jointe :

CONSIDERANT que le Trésorier Municipal a justifié dans les formes voulues par la réglementation et par les motifs invoqués (insolvabilité des débiteurs, recherches infructueuses, cote inférieure au seuil des poursuites, liquidations judiciaires ...) de l'irrecouvrabilité des sommes proposées en non-valeur ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en non-valeur la somme suivante :
4 321,73 € sur le budget principal de la ville.

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

